

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 10 décembre 2020

L'an deux mil vingt le dix décembre à dix-huit heures trente. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Georges le GAC sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11	<b>Présents</b> : Arnaud CARRE, Axel HERVET, Adeline PEPION, Erwann DIVEU, Lucie CHEVALIER, Thierry CHAPON, Charles LEFORT, Amandine MORIN, Sonia QUEMENER, Briec LABOUE, Christine LOGUIVY
Présents : 11	<b>Absent avant donné procuration</b> : Erwann DIVEU donne procuration à Arnaud CARRE
Votants : 11	

**Secrétaire de séance** : Lucie CHEVALIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 40, il est constaté que le quorum est atteint.

### ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte-rendu de la précédente réunion
- Présentation du futur plan de zonage alimentant le périmètre d'eau de la ville Bézie en Tréfumel : en présence de Mr BOISSIERE vice-président Gemapi de Dinan Agglomération et de Mr Elvis DENIEUL coordinateur.
- Lancement du 2ème appel à projets pour le conseil départemental à présenter pour le 31 décembre 2020 : (Mr le Maire)
- Décision Modificative :  
QUESTIONS DIVERSES

### Validation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal

Monsieur le Maire demande si quelqu'un a une remarque à faire à propos du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. Les membres du Conseil municipal valident le compte-rendu en date du 26 novembre 2020.

### Présentation du plan zonage

Lors de dossiers importants impactant la commune du QUIOU, Monsieur le maire souhaite désormais que des intervenants extérieurs viennent présenter les projets en cours. C'est pourquoi dans le cadre du plan de l'agrandissement du plan de zonage du captage de la ville Bézie en TREFUMEL monsieur le Maire a souhaité que Messieurs Elvis DENIEUL chargé de mission et de monsieur David BOISSIERE vice-président de Dinan Agglomération viennent présenter le projet au conseil municipal.

Monsieur le Maire excuse Monsieur David BOISSIERE souffrant et ne pouvant se déplacer pour cette réunion.

En préambule, Madame Adeline Pépion responsable du dossier a pris la parole et fait le retour de la réunion du 10 Décembre matin. L'aire de captage possède un périmètre de protection qui ne semble pas assez suffisant.

Mais ce périmètre ne suffit pas à empêcher la pollution de la nappe des faluns. Pour bien faire il faut prévoir l'agrandissement du périmètre de protection.

L'état a classé l'aire de captage comme prioritaire mais c'est à Dinan Agglomération d'agir. Il n'y aura aucune réglementation pour la mise en place du plan d'actions mais un suivi sera instauré. Monsieur le maire ajoute que le projet du futur plan de captage sera mis dans le bulletin municipal qui sera distribué fin décembre.

### **Lancement du 2<sup>ème</sup> appel à projet**

Monsieur le Maire indique avoir reçu le dossier du département dans le cadre du deuxième appel à projet appelé « plan de relance ».

Monsieur le maire propose que soit inscrite la rénovation des 2 appartements situés au-dessus de l'école publique

Monsieur le maire demande à Monsieur Erwann Diveu de présenter des devis en matière d'économie d'énergie, il indique qu'il devra présenter des devis et réaliser le dossier avant le 31 décembre 2020.

Le conseil municipal donne son accord pour lancer le dossier de subvention pour ce projet. Il sera pris une délibération reprenant l'accord de principe du conseil municipal.

### **Décision Modificative n°3 pour le budget communal**

La commune doit modifier un numéro de compte afin de pouvoir régler l'emprunt du CMB pour régulariser le débit de novembre 2020, Mr le maire demande l'autorisation d'effectuer la décision modificative suivante

Débit 022 : -200 €

Débit 66111 : +200 €

Après délibération, il est procédé au vote à mains levées

Présents : 10 Votants : 11 Voix pour : 11

Accord pour la décision modificative

### **Ecole**

Le compteur des salles de la garderie et de la cantine ont pris feu. Par conséquent, un devis a été fait auprès de Ludovic POTDEVIN pour refaire la liaison. Il peut faire les travaux en décembre pendant les vacances scolaires. Le conseil municipal donne son accord pour le devis et pour qu'il s'occupe également de réaliser la tranchée permettant de passer la liaison électrique.

### **Adresse mail :**

Lors d'une précédente réunion, le conseil municipal avait demandé à monsieur le maire d'envoyer les convocations par mail. En effet, il existe aujourd'hui une adresse dédiée à chaque membre du conseil municipal. Axel Hervet ajoute que les convocations pour le syndicat des faluns sont envoyées par mail. Il se propose de mettre en place un accusé de lecture pour chaque envoi, il ajoute qu'aujourd'hui toutes les convocations sont dématérialisées.

Après débat, les conseillers municipaux à l'unanimité donnent leurs accords pour l'envoi des convocations pour toutes les réunions du conseil municipal et cela par mail.

**Fermeture administrative du bar « la belle époque » au Quiou :**

Monsieur le Maire indique avoir été informé par Monsieur le sous préfet de la fermeture du bar « la belle époque » et reçu l'arrêté en copie de la préfecture du département des Côtes d'Armor.

Il a rappelé que monsieur le préfet des côtes d'Armor avait demandé une fermeture plus longue pouvant aller de 15 jours à un mois. Monsieur le Maire souhaitant apaiser cette situation a proposé que le commerce ne soit fermé que sept jours. La décision est entérinée par Monsieur le sous préfet de Dinan.

Il rappelle au conseil municipal qu'il n'a en aucun cas à s'opposer à la décision prise par Monsieur le préfet des côtes d'Armor. Il indique que chaque conseiller municipal peut lire l'arrêté présenté lors de la séance.

Il ajoute qu'il a demandé à la gendarmerie d'augmenter les patrouilles afin de surveiller la commune et de mettre fin aux dégradations subies l'été dernier. Il ajoute avoir une forte demande de la population et notamment de nos aînés qui ne semblent plus rassurés de voir des barrières saccagées, des véhicules roulant sur la voie verte, des vols et de nombreux passages nocturnes.

La séance est levée à 20h30

Le Maire,  
Arnaud CARRÉ

Axel HERVET

Adeline PEPION

Erwann DIVEU

Lucie CHEVALIER

Charles LEFORT

Amandine MORIN

Sonia QUEMENER

Brieuc LABOUE

Christine LOGUIVY

Thierry CHAPON